

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Comité du
Syndicat Mixte Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes

Séance du 09 Octobre 2006

Objet : L'an deux mille six et le **neuf Octobre**
à **17 heures 30**

Demande de Subvention Régionale de fonctionnement Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean THAON**

Présents ou représentés :

0610/02

MM. THAON, BALDINI, BLANCHI, ESTROSI, FALIBOIS, FRERE, GINESY, MARY, MANFREDI, PAUGET, VICTOR, MMES ALLAVENA, BRUN, FORESTIER, GIUDICELLI, RAYBAUD, RENAUDO, ROUQUIER, SOMARIA, STEFANI.

Le Président rappelle à l'Assemblée que l'action du Syndicat Mixte est exclusivement dirigée au bénéfice des populations défavorisées du haut et moyen pays du département des Alpes-Maritimes.

Le maintien d'un service culturel de qualité au bénéfice des populations en zone rurale est l'une de ses préoccupations majeures.

En conséquence, le Président propose de demander une subvention de fonctionnement de 100 000 euros au Conseil Régional Provence Alpes-Côte d'Azur dans le cadre de l'aménagement du territoire.

Où l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, le Comité :

- Sollicite du Conseil Régional PACA une subvention au titre du fonctionnement de 100 000 euros (cent mille euros)
- charge le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président
Jean THAON

